

Relevé de décisions du Comité Directeur du 19 janvier 2015

<u>Etaient présents</u>: MM. BERAL, JUILLOT, JEHANNO, GUERIN, AUZOU, LE BOUILLE, BELLON, CHIRON, DEVOS, LEMASSON, LEGNAME, DAO, BARBITCH (représentant M. PASSAVE), SUDRE (représentant M. RUIZ), GOBILLOT et Mme TOFFIN (représentant M. ROSTOL)

Etaient excusés : MM. ROSTOL, MERLIOT, PASSAVE, RUIZ.

1) Point financier:

Le Comité Directeur décide que les règlements de la LNB seront renforcés en 2015/2016 afin que les échéances de paiement fixées pour les droits d'accès au championnat, les droits d'accès aux playoffs et finales, les licences pour les joueurs étrangers et pour toute autre somme due à la LNB par les clubs soient respectées.

Le Comité Directeur demande que les règlements soient modifiés en 2015/2016 pour que les modalités suivantes s'appliquent et remplacent les modalités existantes :

- En cas de retard de paiement par rapport aux échéances fixées par le règlement et la LNB, la Commission Juridique et de Discipline est saisie.
- Par ailleurs, toute demande d'homologation et de qualification n'est recevable que si le club qui en fait la demande s'est acquitté de <u>l'ENSEMBLE</u> de ses obligations financières au plus tard 72 heures avant le déroulement de la rencontre à laquelle le joueur doit participer.

2) Calendrier général des compétitions PRO A, PRO B et Espoirs PRO A :

Les membres du Comité Directeur valident les principes suivants :

- La LNB est en charge des compétitions PRO A, PRO B et Espoirs PRO A: elle établira le calendrier pour ces compétitions en respectant une trêve de 7 jours comprenant soit le 25 décembre soit le 1^{er} janvier conformément à la Convention Collective;
- La LNB est favorable à maintenir les journées de Noël qui sont très favorables au remplissage des salles et à l'exposition avec un nombre de 3 maximum;
- La LNB est favorable au maintien du « All Star Game » en fin d'année civile afin de favoriser le remplissage et la communication.

3) Statut du Joueur Formé Localement :

Les membres du Comité Directeur sont dans l'attente du retour de la Commission Européenne suite à l'audition de la LNB fin de saison 2013-2014.

Les membres du Comité Directeur réaffirment leur attachement au statut du Joueur Formé Localement afin de promouvoir la formation des joueurs des clubs de la Ligue Nationale de Basket.



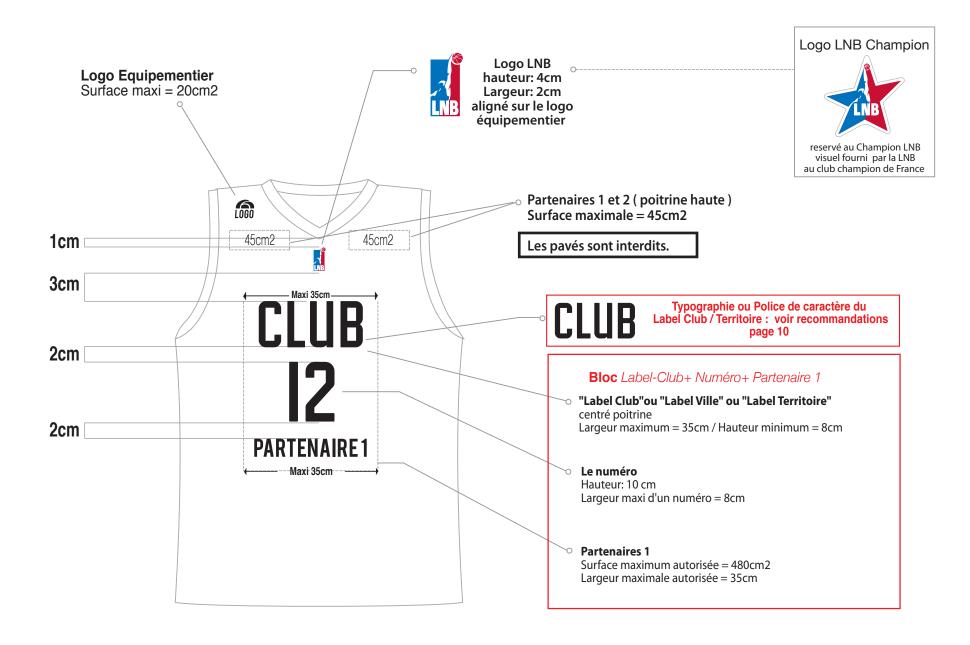
CHARTE EQUIPEMENTS mise à jour 2014

Maillot généralités	page 1
Harmonie, couleurs, lisibilité	page 2
CLUBS RESPECTANT LA BICHF	ROMIE
Maillot Domicile	page 3
Maillot Exterieur	page 4
Dos maillot	page 5
Short	
POLYCHROMIE ou BICHROMII	t !
Polychromie	page 8
Bichromie	page 9
••••••	•
Label Club & Typographie	page 10

Charte graphique équipements

MAILLOT, GENERALITES EMPLACEMENTS, DIMENSIONS

page **1**/11



ILNB

Quand c'est possible, la LNB demande à ses clubs de travailler l'harmonie de couleur entre ses partenaires et ses codes couleurs.



1 COULEURS

La LNB ne peut pas obliger ses clubs à changer les couleurs de ses partenaires. Cependant, la LNB conseille à ses clubs d'utiliser 1 ou 2 couleurs dominantes maximum. Utiliser la **bichromie** (voire page 9) quand c'est possible, est vivement conseillé.

2 LOGOS

la LNB demande à ses clubs de travailler l'harmonie de couleurs, mais aussi de formes entre ses logos partenaires et ses propres logos.

Ainsi, les placards rectangulaires sont formellement INTERDITS.

3 DESIGN & LISIBILITE

la LNB n'interdit pas à ses clubs l'utilisation d'un fond coloré dans ses maillots/ shorts Mais elle conseille d'utiliser des motifs simples et peu envahissants, afin de ne pas perturber la lecture de l'ensemble de l'équipement. Cependant, ce motif ne doit pas perturber la notion de couleur dominante mentionée en pages 3 et 4.

4 TEINTE DOMINANTE

La teinte dominante doit être soit claire à domicile soit fonçée à l'éxterieur.(Voir pages 3 et 4) D'autre part, la LNB demande à ses clubs de ne pas multiplier les couleurs de base des équipements, et d'utiliser plutôt 1 ou 2 couleurs dominantes maximum. Certaines teintes pourront être soumises à l'appréciation de la commission LNB, puis validée ou non .

5 CONSEIL LNB

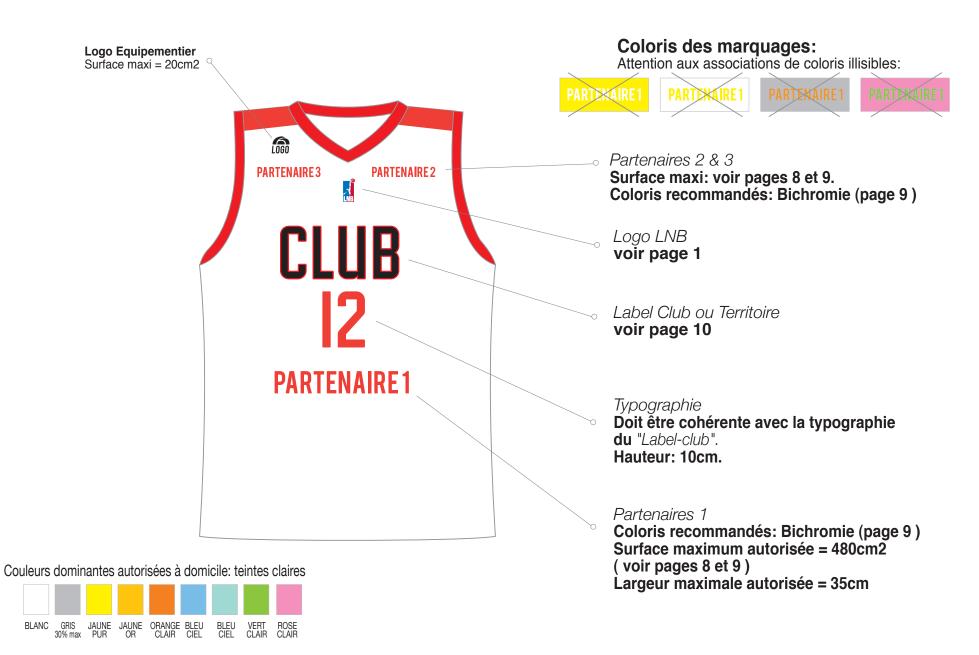
la LNB reste à disposition de ses clubs pour conseiller , voire proposer, via des maquettes visuelles personnalisées, une meilleure harmonisation de ses équipements.



Charte graphique équipements

MAILLOT DOMICILE COLORIS, FORMES

page **3**/11



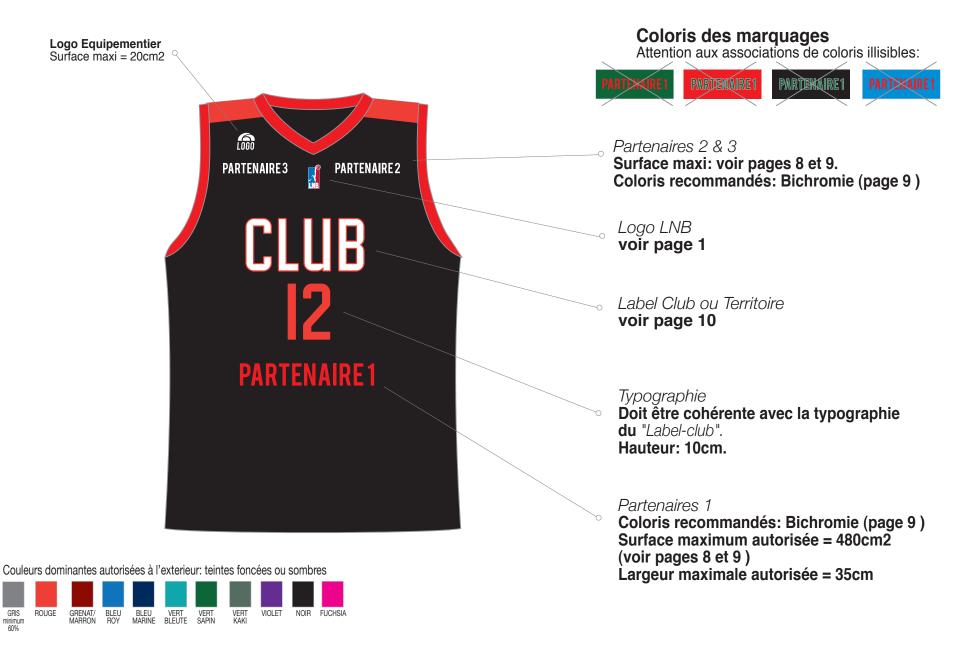
^{*} La commission marketing LNB se réserve le droit de refuser et modifier un visuel, un coloris, une dimension, jugées non appropriées, en accord avec le club.



Charte graphique équipements

MAILLOT EXTERIEUR COLORIS, FORMES

page **4**/11





Logo Club sous le col Hauteur maxi : 5cm



Nom Joueur
Typographie au choix du club
Hauteur lettres: 6 cm
Dérogation possible pour les noms à rallonge.

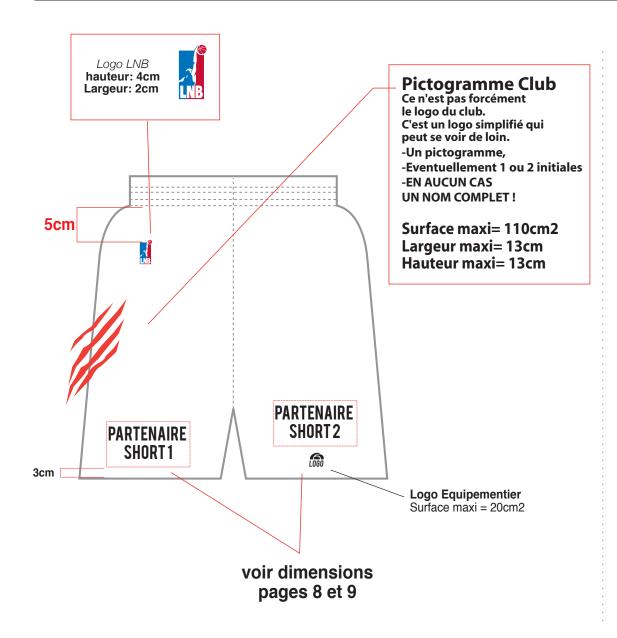
Numéro dos, centré poitrine.
 Hauteur = 20cm.

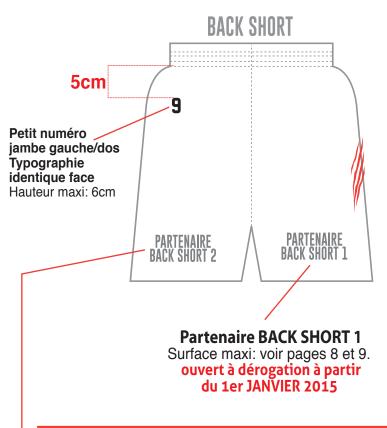
PARTENAIRE DOS 1 (selon Bichromie)

-(1) Possible sous le nom, si bichromie respectée sur l'ensemble de l'équipement.
Surface maxi: 150cm2 (voir page 9)

-(2) Sous le numéro, si bichromie non respectée ou si le club utilisant la bichromie préfère utiliser cet espace. Surface maxi: 400cm2(page 8)

Dimensions: voir pages 8 et 9.





Partenaire BACK SHORT 2

Réservé dans l'ordre: -1 soit un éventuel partenaire LNB

-2 soit partenaire club respectant la bichromie et sur dérogation

Surface maxi: voir pages 8 et 9.

SUR
DEROGATION
AUPRES
DE LA LNB
A COMPTER DU
1er Juillet 2015

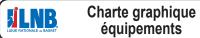




POLYCHROMIE OU BICHROMIE AU CHOIX DES CLUBS

RECAPITULATIF DES EMPLACEMENTS, DIMENSIONS et COLORIS

pages 8 et 9

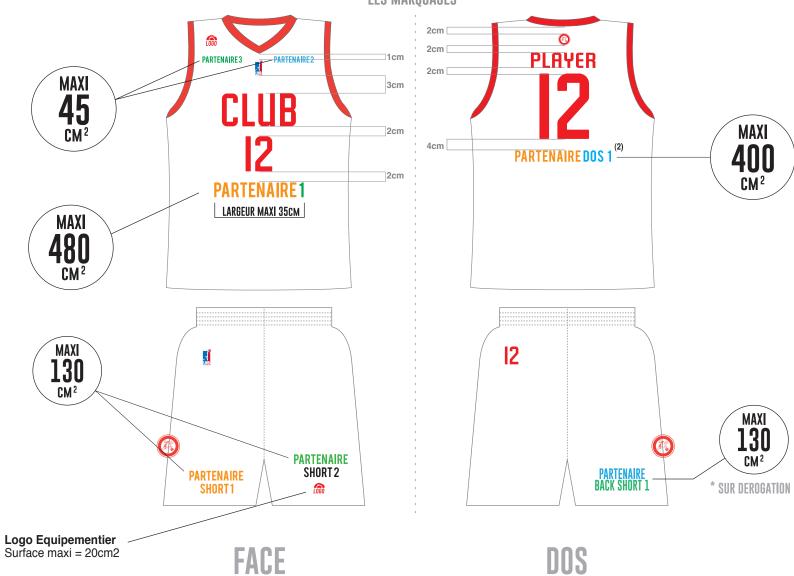


POLYCHROMIE des équipements EMPLACEMENTS, DIMENSIONS, COLORIS

page **8**/11





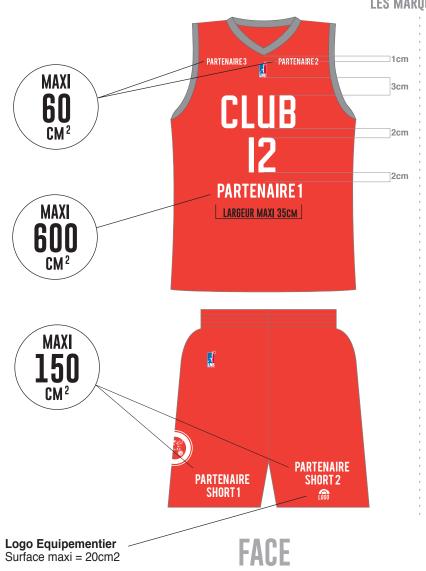


BICHROMIE des équipements EMPLACEMENTS, DIMENSIONS, COLORIS

page **9**/11



ESPACE ENTRE LES MARQUAGES





LABEL CLUB: autorisation pour les clubs d'utiliser les mentions correspondant au nom du club (ex : PB ou Poitiers Basket), de la ville (Poitiers), du territoire (Poitiers agglomération) à condition que la typographie ne soit pas en rupture avec l'harmonie générale du maillot. -Le Label club ne doit pas comporter de numéros.

-Dimensions page 1



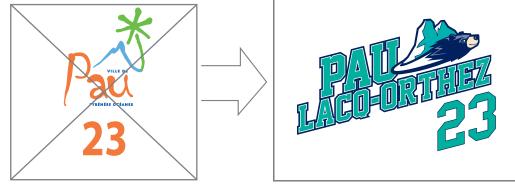
Le Label Club ne doit pas être un partenaire, ni instituionnel, ni privé. C'est une identité de territoire ou de marque PROPRE AU CLUB

La police de caractère utilisée pour le Label Club/Territoire + numéro doit être unique et porpre au club.

Elle doit être assortie au style du numéro situé en dessous.

Elle ne doit en AUCUN CAS reprendre la charte graphique ou la couleur d'un partenaire ou d'une collectivité partenaire, auquelle cas elle serait considérée comme sponsor et ne serait donc pas acceptée.

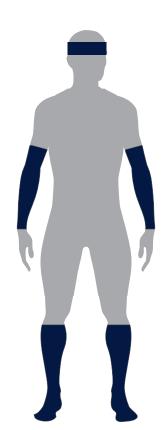
Exemple:



charte graphique et coloris agglomération

charte graphique et coloris club

ILNB



Concernant les accessoires, la LNB se réserve le droit de refuser les accessoires siglés:

- du logo d'une marque différente de la marque équipementier club.
 du logo d'une ligue différente de la LNB (ex: NBA ou autre).
- du logo d'un équipementier visuellement trop gros, ou peu harmonieux par rapport à l'ensemble.

Cela concerne: chaussettes basses, chaussettes hautes (ou contention), manchettes,

bandeau (headband)



